



DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA WFC

Protocoles de Communication sur l'Enseignement et la Recherche

Approuvés par l'Assemblée de la World Federation of Chiropractic

Washington, D.C. en juillet 1995

Enseignement

Pour le cas où un établissement d'enseignement supérieur, dans un pays donné, souhaiterait prendre l'initiative de mettre sur pied un programme éducatif chiropratique dans un autre pays, il lui faudra rechercher et obtenir dans ce pays l'accord et/ou la coopération de l'association nationale des chiropracteurs en place si elle existe, ou des chiropracteurs reconnus par la WFC à titre individuel comme étant représentatifs de la chiropraxie dans cet autre pays.

Dans l'éventualité où le pays dans lequel il est envisagé de mettre sur pied un enseignement chiropratique ne disposerait pas d'une association nationale ou de chiropracteurs reconnus par la WFC comme étant représentatifs de la profession dans ledit pays, l'établissement d'enseignement supérieur impliqué dans ce projet devra se faire conseiller quant aux standards requis et obtenir l'aval de la WFC avant de mettre en place un programme.

Recherche

Pour le cas où un établissement d'enseignement supérieur, dans un pays donné, souhaiterait prendre l'initiative de mettre sur pied un programme de recherche chiropratique dans un autre pays, une notification devra être adressée à l'association nationale des chiropracteurs existant dans cet autre pays ou auprès des chiropracteurs reconnus par la WFC à titre individuel comme étant représentatifs de la chiropraxie dans le pays en question.